

Dannemarie, le 1er avril 2025

Note d'informations

Accueil de Loisirs – Périscolaire – Restaurants scolaires 2025/2026

Inscriptions du 5 au 19 mai 2025

Les inscriptions pour les accueils de loisirs et restaurants scolaires gérés par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue pour l'année 2025 - 2026 auront lieu prochainement. Comme pour les années précédentes, les inscriptions via le « **PORTAIL FAMILLE** » (<https://sudalsacelargue.portail-familles.app/home>) seront à privilégier. **Les personnes n'ayant pas la possibilité de s'inscrire dans la démarche dématérialisée pourront procéder à une inscription sous format papier selon les modalités définies par la Communauté de Communes** (pour plus d'information, veuillez contacter le responsable de la structure concernée – contact plus bas dans « informations pratiques »).

Pour rappel, le nombre de places par structure est limité. De ce fait, il vous est demandé de faire des demandes de réservations cohérentes avec vos besoins réels. Si ce n'est pas le cas, l'art. 10.2 du règlement d'accueil du service de restauration scolaire et accueils de loisirs consultable sur le portail famille pourra être appliqué en septembre 2025.

Les demandes de réservations seront étudiées en fonction des critères de priorité définies à l'art. 9.2 du règlement d'accueil.

La fiche de renseignement à compléter pour une inscription 2025/2026 sera téléchargeable sur le « PORTAIL FAMILLE » dès le début des inscriptions. Seuls les dossiers réceptionnés complets entre les 5 et 19 mai seront traités.

Les dossiers incomplets ou transmis hors délai seront traités après le 10 juin 2025. Les critères de priorité retenus seront la date de dépôt du dossier complet et la disponibilité des places.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que toute demande de renouvellement de dossier étant liée à des factures antérieures impayées ne sera pas traitée par nos services.

Documents à transmettre pour une demande d'inscription 2025/2026 :

- **Fiche de renseignements** dûment complétée
- **Formulaire de consentement pour le traitement des données personnelles** dûment complété (à télécharger sur le « PORTAIL FAMILLE »)
- **Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023** des membres du foyer (servant également de justificatif de domicile), s'il n'a pas encore été transmis pour l'année en cours
- **Justificatif de domicile** (si l'adresse figurant sur l'avis d'imposition est différente de celle indiquée sur la fiche de renseignements)
- **Attestation** indiquant que l'enfant bénéficie d'un contrat de **responsabilité civile** (possible de la déposer fin août / début septembre 2025)
- **Copie des pages vaccins du carnet de santé** de l'enfant (uniquement pour les nouveaux dossiers ou nouvelle vaccination)
- Pour les parents divorcés, séparés, tuteurs ou accueillant un enfant en tant que famille d'accueil, **la copie de la notification de garde**
- En période de vacances scolaires et/ou mercredis, uniquement pour les bénéficiaires des bons ATL CAF, penser à en informer les services.

Prélèvement automatique :

Pour rappel, afin de faciliter le règlement de vos factures, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique. Pour ceci, rien de plus simple, il vous suffit de contacter nos services et de leur transmettre un relevé d'identité bancaire (RIB) : secretariat.peri@sudalsace-largue.fr

MODALITES D'INSCRIPTIONS

AU PREALABLE :

- Vous ne disposez pas encore de compte portail famille :
 - **Complétez la « FICHE DE RENSEIGNEMENT »** téléchargeable sur le portail à compter du 5 mai et retournez là par mail **accompagnée des pièces justificatives** au responsable de la structure concernée (voir plus bas « informations pratiques ») **entre les 5 et le 19 mai 2025**.
 - Après traitement et validation par les services de votre demande, vous serez destinataire d'un mail de création de compte portail. **Validez la création de votre compte** en cliquant sur le lien indiqué dans le mail et **déterminez votre mot de passe**. Votre compte est créé
 - Un mail indiquant les **modalités de finalisation** de votre inscription vous sera adressé, veuillez suivre chaque étape indiquée pour que votre compte portail soit complet avant réservation.
- Vous disposez déjà d'un compte portail famille :
 - **Complétez la « FICHE DE RENSEIGNEMENT »** téléchargeable sur le portail à compter du 5 mai et retournez là **accompagnée des pièces justificatives via votre compte portail famille (onglet « mes documents ») entre les 5 et le 19 mai 2025**
 - Après traitement et validation par les services de votre demande, **un mail indiquant les modalités de finalisation de votre inscription vous sera adressé**

FINALISATION DE VOS INSCRIPTIONS 2025/2026 :

- **Connectez-vous** au « Portail Famille », puis **vérifiez et complétez l'intégralité des informations demandées dans les onglets « mon profil », « mon foyer », « mes enfants »**.
Attention tout compte incomplet (champs obligatoires non remplis) ne donnera pas accès aux réservations
- **Procédez aux demandes de réservations pour vos enfants avant le 6 juin 2025** pour l'année complète, ou pour les dates connues, via l'onglet « mon planning ». Sans réception de ses informations dans le délai, le dossier ne sera plus considéré comme prioritaire.
- Vous pourrez considérer votre planning comme validé par nos services **dès que vous serez destinataire d'un mail de confirmation de réservation**. Chaque demande de réservation traitée par nos services déclenche l'envoi d'un mail de confirmation. **Les familles pour lesquelles les demandes n'auront pas pu être prises en compte seront contactées.**

Attention, sur le portail, vous aurez accès aux dossiers et aux réservations pour les enfants que vous avez mentionnés sur la fiche de renseignement 2025/2026. Si par la suite, vous devez inscrire d'autres enfants, il conviendra de vous rapprocher de nos services : **adressez un mail à la structure concernée indiquant l'identité de l'enfant à ajouter et sa date de naissance**. Nos services intégreront l'enfant dans la base, il vous appartiendra ensuite de compléter l'ensemble de son dossier.

Informations pratiques

Pour toutes informations utiles, rendez-vous sur le portail famille : <https://sudalsacelargue.portail-familles.app/home>

Lieu d'accueil en fonction du lieu de scolarisation 2025/2026		
Lieu de scolarisation de l'enfant	Lieu d'accueil à la rentrée	Contacts
Balschwiller – Buethwiller - Eglingen	ALSH de Balschwiller	clsh-balschwiller@sudalsace-largue.fr
Hecken – Falkwiller – Gildwiller - Diefmatten	Midi : Diefmatten Soir : ALSH Balschwiller	responsable.resto@sudalsace-largue.fr clsh-balschwiller@sudalsace-largue.fr
Bernwiller	Périscolaire Bernwiller	peri.bernwiller@sudalsace-largue.fr
Altenach – Fulleren - Manspach - Strueth	Midi : Fulleren Soir : Périscolaire Hindlingen	responsable.resto@sudalsace-largue.fr peri.hindlingen@sudalsace-largue.fr
Friesen - Ueberstrass	Midi : Ueberstrass/Peri Hindlingen	responsable.resto@sudalsace-largue.fr peri.hindlingen@sudalsace-largue.fr
Hindlingen - Largitzen	Soir : Péri Hindlingen	peri.hindlingen@sudalsace-largue.fr
Dannemarie	ALSH de Dannemarie	
Retzwiller	Midi : Retzwiller Soir : ALSH Dannemarie	clsh-dannemarie@sudalsace-largue.fr responsable.resto@sudalsace-largue.fr
Montreux-Vieux / Chavannes sur l'Etang	ALSH de Montreux-Vieux / Antenne de l'ALSH à Chavannes sur l'Etang	clsh-montreux@sudalsace-largue.fr
Montreux-Jeune	ALSH de Montreux-Vieux	
Eteimbes	ALSH de Bréchaumont	clsh-brechaumont@sudalsace-largue.fr
Traubach le Bas – Traubach le Haut - Wolfersdorf	Midi : Péri Tr - Haut / Resto Wolfersdorf Soir : Périscolaire Tr-Haut	responsable.resto@sudalsace-largue.fr peri.traubach@sudalsace-largue.fr
Seppois le Bas (école élémentaire) – Seppois le Haut	Périscolaire élémentaire de Seppois le Bas	peri.seppois@sudalsace-largue.fr
Seppois le Bas (école maternelle) – Mooslargue	ALSH de Seppois le Bas	clsh-seppois@sudalsace-largue.fr
Pfetterhouse	Périscolaire de Pfetterhouse	peri.pfetterhouse@sudalsace-largue.fr
Ballersdorf	Ballersdorf	
Hagenbach – Gommersdorf	Hagenbach	responsable.resto@sudalsace-largue.fr

Informations complémentaires :

Service enfance jeunesse intercommunal – Tel : 03 89 07 24 24

Courriel : jeunesse@sudalsace-largue.fr